

Bien rédiger votre testament simplifie la gestion de votre succession

Bien rédiger le testament par lequel vous désignez un légataire universel permet de simplifier la gestion de la succession

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'exécution du testament olographe désignant un légataire universel est facilitée.

Avant cette date, le légataire universel devait demander un envoi en possession judiciaire. La procédure rendait obligatoire l'intervention d'un avocat pour présenter la requête au Président du Tribunal de Grande Instance du lieu d'ouverture de la succession.

Aujourd'hui, la loi permet au notaire chargé de la succession de gérer celle-ci sans l'intervention du juge. Le notaire doit contrôler la validité du testament, vérifier que la personne décédée n'a pas laissé d'héritier réservataire (par exemple un enfant) et s'assurer que le légataire a une vocation universelle.

Cette notion de « vocation universelle » est essentielle. Il faut que la personne désignée comme légataire universel puisse recueillir la totalité du patrimoine du défunt.

Lorsqu'un testateur institue plusieurs légataires universels et précise qu'en cas de prédécès de l'un d'eux, sa part ira à ses descendants, le legs s'apparente à un legs à titre universel qui ne relève pas de l'envoi en possession.

Ainsi, lorsque la rédaction du testament n'est pas claire ou qu'un partage du patrimoine est susceptible d'être opéré, le notaire doit faire intervenir les héritiers légaux ou renvoyer le dossier au juge pour que ce dernier interprète la volonté du défunt.

Une mauvaise rédaction a donc des conséquences importantes (coûts, délais de règlement de la succession, etc.)



À RETENIR

➤ Une personne instituée légataire universel aux termes d'un testament olographe peut aujourd'hui d'appréhender le patrimoine transmis sans intervention du juge. Encore faut-il que le testament soit bien écrit. Consultez votre notaire pour qu'il vous guide dans la rédaction de votre testament.

➤ Le comité de pilotage du GIO qui définit puis rédige les sujets d'actualité à diffuser en priorité afin que vous soyez les premiers informés.



À NOTER !

7

études

32

notaires

140

collaborateurs

